



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2024 à 18.30 heures

Le six novembre deux mille vingt-quatre à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est assemblé en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 31 octobre 2024, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Pascale BOUILLEVAUX-BREARD, Lucien TOPIE, Chantal VILLANUEVA, Olivier PENIN, Carole LOUCHE, Gilles LOUSSERT, Roseline BRUNETTI, Alain MARTI, Maryse DEVEZE, Chantal BERTRAND, Marie-Christine ROUVIÈRE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Marièle BOURY Charly CRESPE, Corinne PIMIENTO, Martine SCOLLO-OGIER, Didier GRANON, Jean-Pierre FILHOL, Alain GUY.

Pouvoirs de :

Robert GOUDEL à Olivier PENIN
Philippe BLATIERE à Lucien TOPIE
Françoise DUGARET à Chantal VILLANUEVA
Armel JOUANNET à Robert CRAUSTE
Christine LACROIX à Carole LOUCHE
Michel DE NAYS CANDAU à Claude BERNARD

Suite à la Commission « Développement économique et touristique" qui s'est tenue le 30 octobre dernier, il est proposé les tarifs suivants :

Objet	Période	Détails	Tarif TTC 2025	Variation 2025
VENTES AMBULANTES SUR LA PLAGES	Période définie par l'arrêté municipal	Frais de confection pour un dossier	200,00 €	0 €

Informations à rajouter sur l'arrêté :

- Période : 1er mai au 15 septembre de 10 h à 20 h.
- Nombre maximum d'autorisations sur l'ensemble de la commune : 75.
- Limite du nombre d'autorisations par structure pour l'ensemble des plages de la commune : 5
- les autorisations sont au nom de la structure et plus nominatives. Celle-ci doit remettre à la municipalité tous les justificatifs nécessaires à la validation de l'inscription d'un vendeur (carte d'identité, DUE avec date de début et fin de contrat, contrat de travail).
- La structure doit faire une demande écrite pour un nombre d'autorisation en précisant son lieu de stockage. Elle doit obligatoirement fournir les justificatifs suivants (Kbis - 3 mois, carte professionnelle, assurance et attestation de formation HACCP sur l'hygiène et la chaîne du froid, attestation URSSAF année N-1....).

Département du GARD Ville de Le Grau-du-Roi ☎ 04-66-73-45-45		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
29	23	29
DELIBÉRATION N°		
2024-11-11		
Secrétaire : Maryse DEVEZE		
ONT VOTÉ		
POUR	CONTRE	ABST.
29	0	0

Objet :

Occupation du domaine public – Budget Commune / Ventes ambulantes sur la plage : tarifs 2025

La présente décision sera publiée ou consultable en Mairie et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20241106-DELIB2024-11-11-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,
Président de la Communauté de Communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,

Le Conseil municipal après délibération :

- Se **PRONONCE FAVORABLEMENT** sur ces propositions ;
- **VALIDE** ces tarifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à **signer** tous documents afférents à l'occupation du domaine public.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président de la Communauté de
Communes « Terre de Camargue »,
Conseiller départemental du Gard,
Docteur Robert CRAUSTE

La secrétaire de séance
Maryse DEVEZE



